



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

SESSION
22/02/2021

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Exonération de redevances
et loyers dans le cadre de
la crise sanitaire

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux février dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier Peverelli, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli),

Secrétaire : Mme Garraud

Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil municipal a décidé à deux reprises de procéder à des exonérations de redevances et de loyers pour les commerces impactés par une mesure de fermeture.

Ces fermetures successives, qui viennent s'ajouter aux conséquences du séisme du 11 novembre, placent ces commerces dans une situation très difficile.

Aussi, il sera proposé au Conseil municipal d'accorder à titre gracieux une nouvelle exonération, du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à la levée des interdictions, des redevances d'occupation du domaine public et des loyers pour les restaurants et bars.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE l'exonération des redevances d'occupation du domaine public et des loyers pour les restaurants et bars.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI


